



Le Pôle métropolitain du Genevois français mobilisé contre l'arrêt de la scolarisation dans le Canton de Genève des enfants domiciliés en France

Ce 24 septembre, Madame la Préfète de Région Auvergne Rhône-Alpes, Fabienne BUCCIO, a partagé avec les collectivités françaises du Genevois français un constat de blocage du dialogue avec les autorités genevoises. Le Pôle métropolitain exprime à nouveau sa solidarité avec les familles concernées. Il se tiendra fermement aux côtés de l'Etat et des collectivités pour continuer à dénoncer une mesure brutale, unilatérale, aux conséquences lourdes pour les familles et les autorités françaises.

Le 11 juin dernier, le Gouvernement de la République et Canton de Genève annonçait l'arrêt, dès la rentrée de septembre prochain, de la scolarisation des enfants domiciliés en France dans les écoles publiques du primaire et secondaire du Canton de Genève. Au nom des élus du Pôle métropolitain du Genevois français, son Président, Christian Dupessey, avait immédiatement dénoncé une situation injuste pour les familles, coûteuse pour les autorités françaises et incompréhensible au regard des usages de la coopération transfrontalière. Demain, les collectivités françaises devront accueillir ces élèves exclus des écoles genevoises, dans des écoles, des collèges, des lycées et supporter le coût, à minima équivalent de cette décision genevoise, soit 27 millions d'€ par an. Un transfert de charges inacceptable dans un contexte d'accroissement important de la population dans le Genevois français, du fait de l'attractivité économique de Genève et de fortes tensions sur le système scolaire du Genevois français.

C'est pourquoi, il a été convenu entre les membres français du Comité Régional Franco Genevois (CRFG) d'annuler la prochaine réunion prévue le 09 octobre prochain de l'Instance Politique de Coopération (IPC) comme signe fort de réprobation à l'égard du Gouvernement genevois.

Le Canton de Genève refuse d'entendre ses partenaires français. Renvoyer encore à la partie française du Grand Genève la responsabilité et les charges de loger, former, soigner, fournir les équipements aux habitants du Genevois français, et notamment à toutes celles et ceux qui contribuent à l'activité économique du Genève, n'est plus entendable. Au-delà même des questions financières, il y a le respect que se doivent des voisins et partenaires pour préserver l'équilibre et la cohésion du territoire. La suspension de cette décision est plus que jamais requise.

Il est permis de rappeler une nouvelle fois que les travailleurs frontaliers contribuent fortement aux budgets du Canton de Genève et des communes genevoises. L'impôt sur les travailleurs frontaliers représente plus de 1,2 milliard de CHF, dont 2/3 soit 800 millions de CHF sont destinés aux autorités suisses. Le Canton de Genève et les communes genevoises disposent de la grande majorité de ces crédits. Les travailleurs frontaliers ont donc aussi contribué aux excédents budgétaires du Canton de Genève, constatés ces dernières années. Cette décision concerne par ailleurs pour plus de 80% des jeunes de nationalité suisse.

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org